

## Information Fonds « Aides financières EDD » (AF EDD)

### Groupes cibles

Les aides financières EDD s'adressent aux **écoles et à la formation professionnelle en Suisse** : directions d'établissements et enseignant.e.s de tous les degrés de la scolarité, y compris le degré secondaire II, à savoir la formation professionnelle (écoles professionnelles / formation en entreprise, cours interentreprises), ECG et gymnases de toutes les régions linguistiques.

### Effets escomptés

- Les thèmes liés à la durabilité trouvent leur place dans la pratique scolaire grâce à des approches innovantes et à un rapport étroit avec l'actualité.
- La collaboration entre éducation21 et l'école renforce l'EDD dans l'enseignement et le développement de l'école.
- Les enseignant.e.s sont en mesure, grâce à un accompagnement, à des conseils et à des instruments pratiques, d'intégrer l'EDD dans leur enseignement et le développement de l'école.
- L'EDD est ancrée de manière durable dans l'école ou l'enseignement.

Les projets peuvent par exemple contribuer à ce que

- Des écoles se dotent de perspectives claires en matière d'EDD et servent ainsi de modèles pour d'autres écoles.
- Des enseignant.e.s ou des directions d'établissements s'engagent dans une démarche de développement EDD et que cette dernière s'inscrive à long terme dans la culture de l'école ou de l'enseignement.
- Le concept de la Whole School Approach soit mis en application.

### Cadre et conditions préalables

éducation21 met à disposition pour un projet qui s'étend de une à trois années scolaires un montant de **5'000 francs au minimum** et de **20'000 francs au maximum**. é21 finance au maximum **40% du coût du projet** et assortit son soutien financier d'un accompagnement professionnel du projet.

Le projet déposé doit obligatoirement avoir le **soutien de la direction de l'école** ou du service responsable (dans la formation professionnelle). La collaboration entre institutions, avec des acteurs extrascolaires, la commune, des HEP, etc. est possible et souhaitée.

**Budget : aucune structure ordinaire** ou activité régulière n'est financée, dont le financement est du ressort d'autres instances publiques (par ex. infrastructure scolaire, camps scolaires). Les aides financières ne se substituent pas à l'argent public, mais le complètent, afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets innovants. Si l'on utilise des **offres extrascolaires**, ces dernières doivent être mentionnées clairement dans le budget (coûts pris en charge par l'école concernant l'offre utilisée).

**Lien avec les plans d'études** : le lien avec les plans d'études et les programmes de formation est mentionné clairement.

**Les activités pédagogiques en lien avec l'EDD** sont mentionnées clairement.

#### éducation21

Paketpost- und Standortadresse | Monbijoustrasse 31 | 3011 Bern  
Briefpostadresse | Monbijoustrasse 31 | Postfach | 3001 Bern  
T +41 31 321 00 21 | info@education21.ch  
www.education21.ch



**Compétences EDD** : dans la demande d'aide financière du projet, il est décrit quelles compétences EDD ledit projet vise à encourager ; il est expliqué aussi pourquoi ces compétences ont été choisies en se basant sur les besoins des groupes visés et les objectifs du projet. Ces compétences sont décrites en se fondant sur la définition de l'EDD d'éducation21.

**Principes pédagogiques EDD** : dans la demande d'aide financière du projet, il est expliqué pourquoi certains principes pédagogiques EDD ont été choisis en se référant aux objectifs d'apprentissage et aux compétences définis. Ces principes pédagogiques sont décrits en se fondant sur la définition de l'EDD d'éducation21.

**Ancrage** : le projet est bien ancré dans l'école ou l'entreprise. Pour la préparation et la réalisation du projet, il faudrait – si possible et en cas de besoin – disposer d'une équipe composée d'enseignant.e.s de différentes branches. Le projet est si possible largement connu dans l'école ou l'entreprise et bénéficie du soutien de la direction de l'établissement. Une réflexion a lieu sur les activités qui se déroulent dans l'école avant et après le projet (intégration dans l'enseignement /dans la culture de l'école).

**Produit** : il est souhaité que l'école conçoive **du matériel pédagogique d'accompagnement** dans le cadre du projet, afin de permettre une intégration durable dans l'enseignement (ce matériel pourra être aussi mis à disposition d'autres écoles, par ex. par le biais de la base de données des portraits d'écoles du Réseau d'écoles21).

**Évaluation** : une évaluation du projet est prévue : les résultats, les effets et les enseignements qu'on en tire (Lessons Learnt) sont documentés et évalués, l'encouragement des compétences EDD fait l'objet d'une analyse.

**Neutralité sous l'angle des valeurs** : le projet satisfait au consensus de Beutelsbach (pas d'endoctrinement).

## Marche à suivre en vue d'une candidature

La personne ou le groupe de personnes qui, dans une école, a une idée de projet innovante pour développer l'EDD dans l'enseignement et les écoles en Suisse, peut prendre contact avec la personne responsable des aides financières d'éducation21 pour un premier échange téléphonique. Celui-ci a pour but de communiquer l'idée de projet, de clarifier les attentes et d'expliquer les conditions, de manière à ce que la personne qui dépose sa demande puisse le faire en ayant pleinement connaissance des contraintes à respecter en ce qui concerne le format requis par éducation21. La demande de projet doit être déposée jusqu'au 30 avril de chaque année sous forme électronique. Si éducation21 prend une décision positive, la réalisation du projet peut commencer avec l'accompagnement d'éducation21 (c'est-à-dire que les activités avec les élèves commencent au plus tôt en juillet de l'année en cours).

## Processus d'évaluation

Les projets déposés jusqu'au 30 avril sont évalués et sélectionnés par une commission interne d'éducation21. Les responsables des projets sont informés de la décision d'ici à la mi-juillet. Les deux parties signent, avant le démarrage du projet, un accord ayant caractère obligatoire.

